

RCS : ANGOULEME

Code greffe : 1601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANGOULEME atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00043

Numéro SIREN : 825 097 223

Nom ou dénomination : SEVEN SHAPES

Ce dépôt a été enregistré le 16/03/2020 sous le numéro de dépôt 1951

Greffes du tribunal de commerce d'ANGOULEME



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 16/03/2020

Numéro de dépôt : 2020/1951

Déposant :

Nom/dénomination : SEVEN SHAPES

Forme juridique : Société par actions simplifiée

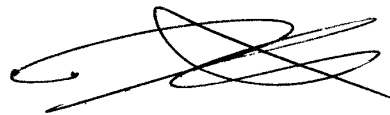
N° SIREN : 825 097 223

N° gestion : 2017 B 00043

Comptes annuels

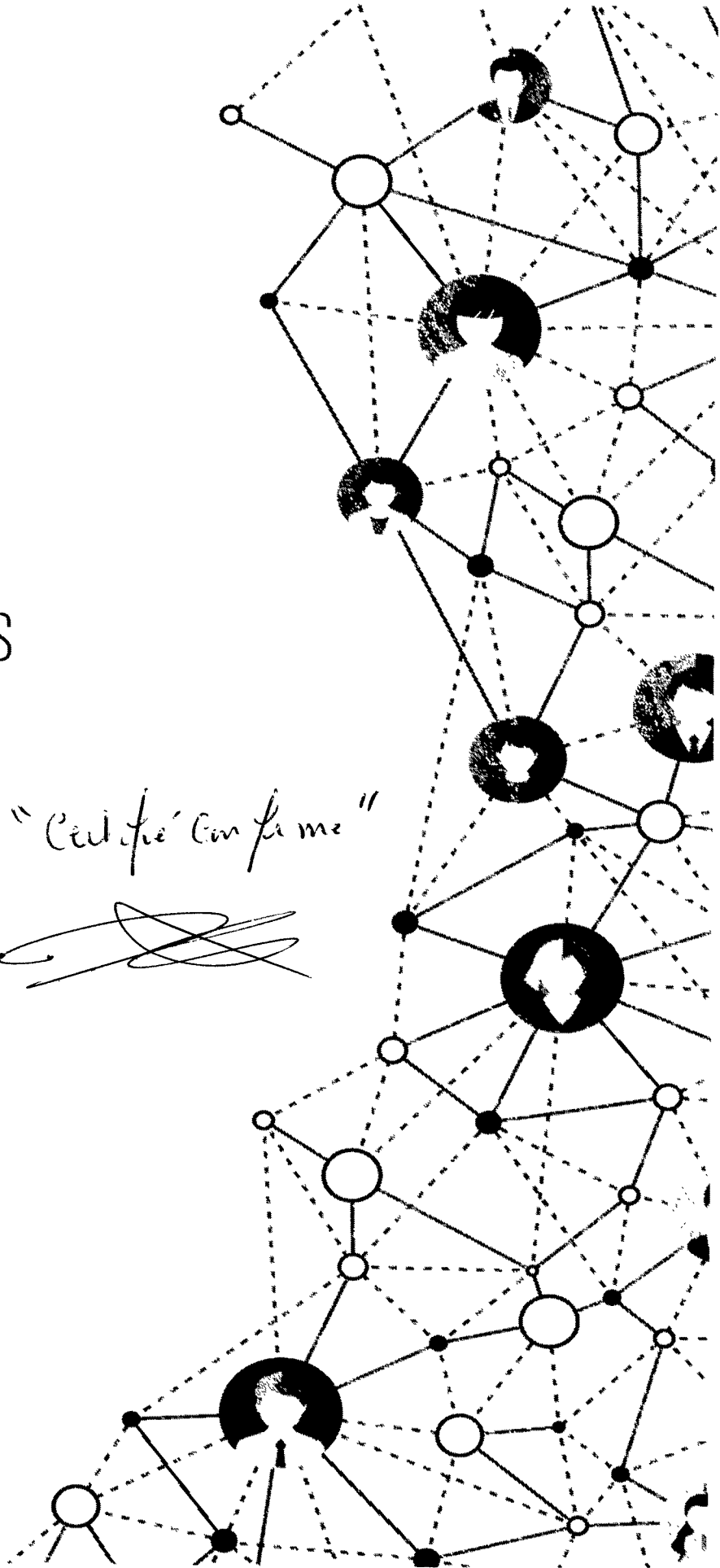
SEVEN SHAPES

"Certifié Conforme"



30/09/2019

Ce document contient 24 pages



SEVEN SHAPES

1/151

12/12/2019

Actif		Exercice au 30/09/2019			Exercice précédent au 30/09/2018
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Actif immobilisé	Capital souscrit non appelé				4 500
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires	5 188	1 575	3 612	2 417
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	434 952	92 018	342 934	182 868
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL	440 140	93 593	346 546	185 285
	Terrains				
Actif immobilisé	Constructions				
	Inst. techniques, mat. out. industriels				
	Autres immobilisations corporelles	6 112	2 945	3 166	3 235
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL	6 112	2 945	3 166	3 235
	Participations évaluées par équivalence				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres immob. de l'activité de portefeuille				
Actif immobilisé	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	7 500		7 500	
	TOTAL	7 500		7 500	
	Total de l'actif immobilisé	453 753	96 540	357 212	188 521
Actif circulant	Matières premières, approvisionnements				
	En cours de production de biens				
	En cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	TOTAL				
	Avances et acomptes versés sur commandes	2 352		2 352	
	Clients et comptes rattachés	25 769		25 769	20 493
	Autres créances	65 395		65 395	48 765
	Capital souscrit et appelé, non versé				
Actif circulant	TOTAL	93 106		93 106	69 258
	Valeurs mobilières de placement				
	(dont actions propres :)				
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	452 790		452 790	5 867
	TOTAL	452 790		452 790	5 867
	Charges constatées d'avance	11 755		11 755	13 932
	Total de l'actif circulant	558 062		558 062	89 058
	Frais d'émission d'emprunts à évaluer				
	Primes de remboursement des emprunts				
	Écarts de conversion actif				
TOTAL DE L'ACTIF		1 011 815	96 540	915 275	282 079
Renvois :					
(1) Dont droit au bail					
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières					
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)					
Clause de réserve de propriété		Immobilisations	Stocks	Créances clients	

SEVEN SHAPES

Passif		Au 30/09/2020	Exercice précédent
Capitaux propres	Capital (dont versé : 360 100)	360 100	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	91 230	
	Écarts de réévaluation		
	Écarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	1 000	1 000
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	8 542	8 542
	Report à nouveau	-18 982	
Aut. fonds propres	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	-102 134	-18 982
	Situation nette avant répartition	334 756	500
	Subvention d'investissement		
	Provisions réglementées	78 741	84 328
	Total	418 497	84 889
Provisions	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total		
	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total		
Dettes	Emprunts et dettes assimilés		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	342 234	100 512
	Emprunts et dettes financières divers (3)	18 895	32 809
	Total	361 129	133 321
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 054	37 329
	Dettes fiscales et sociales	36 063	26 538
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	Autres dettes		
	Instruments de trésorerie		
	Total	51 118	63 868
	Produits constatés d'avance	84 530	
	Total des dettes et des produits constatés d'avance	496 777	207 718
	Écarts de conversion passif		
	TOTAL DU PASSIF	915 275	282 079
	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier	5 402	
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	282 590	91 987
	Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques à moins d'un an	214 187	105 203
(3) dont emprunts participatifs			424

SEVEN SHAPES
Société par actions simplifiée
au capital de 360 100 euros
Siège social : 35 rue Louis Barthou, 16000 ANGOULEME
825 097 223 RCS ANGOULEME

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 11 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt,
Le onze février,
A neuf heures,

Les associés de la société SEVEN SHAPES se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au 197 rue de Bordeaux 16000 ANGOULEME, sur convocation faite par lettre recommandée avec accusé de réception adressée le 24 janvier 2020 à chaque associé.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Julien CHARLES, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Frédérique CAUVIN est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 1343 actions sur les 1385 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant au moins la moitié des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan et le compte de résultat, arrêtés au 30 septembre 2019,
- le rapport du Président,
- le rapport spécial du Président sur les conventions,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.



Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport du Président,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 septembre 2019 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport du Président et son rapport spécial sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à 97 % des voix des associés.



DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 septembre 2019 s'élevant à -102 134,23 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-102 134,23 euros
Report à nouveau antérieur :	-18 982,75 euros
Au compte "report à nouveau"	-102 134,23 euros
S'élevant ainsi à -121 116,98 euros	

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Cette résolution est adoptée à 97 % des voix des associés.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve la convention relevant dudit article et mentionnée dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à 97 % des voix des associés.

QUATRIEME RÉSOLUTION

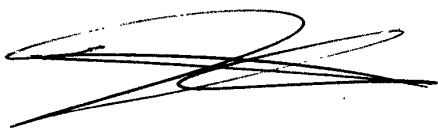
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à 97 % des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Julien CHARLES



Le secrétaire
Frédérique CAUVIN



SEVEN SHAPES
Société par actions simplifiée
au capital de 360 100 euros
Siège social : 35 rue Louis Barthou, 16000 ANGOULEME
825 097 223 RCS ANGOULEME

TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 11 FEVRIER 2020

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 septembre 2019 s'élevant à -102 134,23 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-102 134,23 euros
Report à nouveau antérieur :	-18 982,75 euros
Au compte "report à nouveau"	-102 134,23 euros
S'élevant ainsi à -121 116,98 euros	

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.



TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve la convention relevant dudit article et mentionnée dans ce rapport.

QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.



SEVEN SHAPES
Société par actions simplifiée
au capital de 360 100 euros
Siège social : 35 rue Louis Barthou, 16000 ANGOULEME
825 097 223 RCS ANGOULEME

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 11 FEVRIER 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2019

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 septembre 2019 s'élevant à -102 134,23 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-102 134,23 euros
Report à nouveau antérieur :	-18 982,75 euros
Au compte "report à nouveau"	-102 134,23 euros
S'élevant ainsi à -121 116,98 euros	

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 11 février 2020

Cette résolution est adoptée à 97 % des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Julien CHARLES

